

Requérant

Civilité :
Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA/Lieu :
Tél. :
E-mail :

Versement de la subvention à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
N° compte/IBAN :

Données du projet

Date de début du projet (mois/an) :
Date de fin du projet :
Nombre de mètres linéaires (ml)
de haies de laurèles à remplacer :
N° de parcelle :
Coût estimé (en Fr.) :
Entreprise réalisant les travaux :

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Un plan identifiant le n° de parcelle et les haies concernées.
- ✓ La liste des essences d'arbustes prévus.
- ✓ Les devis liés au projet.
- ✓ Les Photos de la situation initiale.

Conditions d'octroi

La personne requérante s'engage à :

- ✓ Réaliser les travaux dans les 12 mois à compter de la décision d'octroi de subvention.
- ✓ Suivre les préconisations de la fiche cantonale C5, en particulier le choix des essences, la répartition à la plantation et les modalités d'entretien.
- ✓ Garantir le maintien d'une bande perméable d'au moins 1 mètre de part et d'autre de la haie ou de 2 mètres d'un seul côté.
- ✓ Garantir le suivi de la plantation (arrosage, soins et remplacement si besoin) pendant les 3 premières années.
- ✓ Garantir la pérennité de la haie pendant au minimum 8 ans.

Livrables

A la fin des travaux, les livrables suivants sont à envoyer :

- ✓ Un plan identifiant les haies et le nombre de mètres linéaires de haies remplacées.
- ✓ Les factures et preuves de paiement (y compris heures de travail si fait par la personne requérante).
- ✓ Les photos de la réalisation.

Conditions de paiement

La totalité de la subvention est versée une fois les travaux réalisés et les livrables rendus. Les montants sont accordés dans la limite du budget disponible. L'Etat de Vaud et la Ville d'Ecublens se réservent le droit de contrôler les aménagements afin de s'assurer du respect des conditions précitées. Un

remboursement partiel de la subvention peut être exigé si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance des conditions générales de la subvention pour le remplacement des laurelles par des haies indigènes dans l'espace bâti.

Lieu et date : Signature :

La demande est à adresser au Service des travaux publics et de l'environnement, chemin des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à travaux@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 15.

Etat au 18.07.2024

Lien de la fiche C5 :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/biodiversite/fichiers_pdf/Bo%C3%A0 outils pour les communes/C-Patrimoine arbr%C3%A9 arbres haies bosquets ... /C5 - Haies vives et cordons boises indigenes Plantation et entretien.pdf